

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
Arrondissement de PROVINS
Canton de MONTEREAU-FAULT-YONNE
Commune de MISY-SUR-YONNE

COMPTE RENDU
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 8 avril 2020

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vendredi 2 avril 2021 s'est réuni le jeudi 8 avril 2021 à 19 h 00 à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Monique JACQUIER, Maire.

Présent(e)s : Monique JACQUIER, Maire ; Messieurs Casimir CHEREAU, Michel WOJCIECHOWSKI, Claude BELLINI Adjointes au Maire ; Mesdames Lili ATTAR, Guylène AURORE, Michèle BIROST, Cécile DEMERS, Conseillères Municipales ; Messieurs, Sébastien BORG (arrivée à 19h13), Vincent DEHIMI, Pascal LAIZEAU, Michel OLLAR Conseillers Municipaux .

Pouvoir : M. Guy JACQUIER à Mme Monique JACQUIER, Mme Charlène MAUSSE à M. Sébastien BORG ;

Absente : Mme Mélodie DEFOSSE ;

Secrétaire de séance : Monsieur Claude BELLINI ;

Lors de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Approuvé le Compte de Gestion 2020 du Trésorier Principal de Montereau présentant un résultat de clôture d'investissement en déficit de 95 101,17 € (hors restes à réaliser) et un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 738 112,57 € soit un résultat de clôture global cumulé excédentaire de 643 011,40 € au 31 décembre 2020 soit 612 012,06 € en tenant compte des restes à réaliser 2020 de -30 999,34 € inscrits au BP 2021 - *Adopté à l'unanimité*
- Approuvé le Compte Administratif 2020 de Mme le Maire présentant les mêmes résultats que le Compte de Gestion du Trésorier - *Adopté à l'unanimité*
- Approuvé l'affectation du résultat 2020 pour 126 100,51 € au compte 1068 en recette d'investissement, nécessaire à la couverture du besoin d'autofinancement (Déficit d'investissement + restes à réaliser), et d'affecter le solde disponible soit 612 012,06 € au compte 002 en recette de la section de fonctionnement - *Adopté à l'unanimité*
- Approuvé le maintien des taux de la fiscalité locale pour l'année à venir, en tenant compte du mécanisme d'ajustement de l'État pour compenser la suppression de la taxe d'habitation et l'intégration du taux départemental au taux communal de la taxe foncière sur le Bâti.

INTITULE	TAUX 2020	TAUX 2021
TAXE D'HABITATION	17,20	
TAXE FONCIERE BATI	23,15	41,15
TAXE FONCIERE NON BATI	61,33	61,33

Dit que le produit fiscal ainsi attendu, arrondi à 450 000 €, sera inscrit au compte 73111 du Budget Primitif - *Adopté à l'unanimité*

- Approuvé l'attribution pour l'année 2021 de subventions aux associations suivantes :

Association	2021	Association	2021
ASPAR	1 000 €	L'ASM	600 €
OCCE	200 €	Prévention routière	250 €
ASLM	800 €	Cœur Misycien	600 €
Comité des fêtes	900 €	Collège P. de Montereau	525 €
Les Amis de l'école	360 €	Collège Horticole de Gron	68 €
Arts et culture à Misy	750 €	Centre Formation Almeiha	65 €
Les Amis de Misy	350 €		
		Total	6 468 €

Les sommes correspondantes seront inscrites pour 5 810 € au compte 6574 et pour 658 € au compte 65738 du Budget Primitif 2021 de la commune - *Adopté à la majorité*

- Adopté le Budget Primitif 2021 de la commune chapitre par chapitre qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
 - o en section de fonctionnement à la somme de 1 404 414,06 €
 - o en section d'investissement à la somme de 572 100,51 €- *Adopté à l'unanimité*
- Approuvé l'admission en non-valeur de créances jugées irrécouvrables par le comptable public après avoir employé tous les moyens de contraintes à sa disposition pour la somme de 2 642,13 €. - *Adopté à l'unanimité*
- Approuvé la constitution d'une provision semi-budgétaire de 1000 € au compte 6817 pour créances douteuses sur les conseils du comptable public en prévision de créances dont les procédures de recouvrement arrivent à termes. - *Adopté à l'unanimité*
- Approuvé l'adhésion à ID 77 groupement d'Ingénierie Départemental regroupant 6 organismes du Département de Seine-et-Marne (Act'Art, Aménagement 77, CAUE 77, Initiatives 77, Seine-et-Marne Environnement et Seine-et-Marne Attractivité). Ils apportent ainsi une expertise pluridisciplinaires sur les projets communaux - *Adopté à l'unanimité*
- Approuvé l'application des nouveaux critères de population et d'indice d'ingénierie au 1^{er} janvier 2021 pour la détermination de la Redevance d'Occupation du Domaine Public dû notamment par Enedis (215 €) - *Adopté à l'unanimité*
- Approuvé le plan de financement et les demandes de subventions correspondantes pour le projet de remplacement des chaudières et des fenêtres de la dernière classe de l'école primaire de la commune. - *Adopté à l'unanimité*

- **Décisions du Maire (Art : 2122-22 du CGCT) : Néant**

- **Questions diverses :**

- Mme le Maire indique avoir sollicité un devis pour la réfection de la raquette de retournement place des Érables. Le montant des travaux est évalué à 35 400 €. Cependant s'agissant d'une compétence intercommunale, ce sera à la Communauté de Communes de le prendre à sa charge. Malheureusement pour 2021, toutes les enveloppes du Contrat Intercommunal de Développement (CID) ont déjà été utilisées. Donc à moins d'un désistement, ce sera pour le contrat 2022. En attendant les services de la CCPM vont reboucher les trous en formation. La commune déclinera toute responsabilité en cas d'accident causés par ces trous et renverra la responsabilité sur la Communauté de Communes.

- Des devis ont été demandés pour les bancs en pierre. Les prix sont certes élevés, mais la solidité permet d'amortir le surcoût dans la durée. Il est proposé de disposer 8 bancs autour de l'espace stade, aire de jeux et terrain de boule. Il faut cependant définir avec précision les emplacements de chacun d'entre eux avant que l'entreprise ne vienne les installer car il ne sera plus possible de les déplacer sans engin d'élévation adapté. Une délégation se rendra sur place pour définir ces emplacements.

- M. Chéreau indique qu'à ce jour 41 personnes n'ont pas répondu concernant les branchements plomb persistant dans la rue Haute. Il ne s'agit cependant pas de 41 branchements à modifier car tous les branchements avaient été réalisés auparavant lors du remplacement des canalisations plomb.

- M Borg relance l'idée de la permanence des élus le samedi matin. Une discussion s'engage sur le bienfondé de cette démarche. À l'heure d'internet et de la messagerie électronique, mais aussi des horaires relativement larges de la Mairie pour une commune de cette taille, il est assez facile de contacter les services. Mme le Maire est également présente quotidiennement pour recevoir les doléances des administrés. Fort de leur expérience passée et actuelle, les conseillers municipaux expliquent que cela soulève parfois presque plus de problème et de ressentiments. En effet, faute de pouvoir apporter une réponse concrète aux problèmes et doléances, élus et administrés ressortent bien

souvent frustrés de ce type de permanences. Dit qu'il est en revanche possible de recevoir les administrés qui en font la demande sur rendez-vous.

M. Borg souligne qu'un site internet a été créé pour recenser les lieux et lutter contre les dépôts sauvages d'ordures. S'agissant de la proposition de la SAFER, il s'agit d'un recensement des mitages et non des dépôts sauvages. Dans le doute, M. Borg transmettra les infos en Mairie.

Pour la Caisse des Écoles, M. Borg suggère de trouver de nouvelles personnes pour siéger à la Caisse des Écoles, ceux en poste n'ayant pour la plus part plus d'enfants à l'école. Mme le Maire à ce propos suggère, comme cela avait été fait pour le CCAS et conformément à la loi, la dissolution de cet entité, de plus en plus lourde à gérer et pour un bénéfice qui reste encore à démontrer. La gestion par service dans le budget principal permettrait de suivre tout aussi bien les dépenses liées à l'école et aux élèves.

Mme Birost sollicite des renseignements sur une vente d'un terrain rue Beauséjour. Il s'agit d'un terrain qui fait l'objet d'un permis de construire en effet.

Mme Demers demande où en est la construction du site internet de la commune. Le devis définitif a été reçu et doit être signé prochainement pour lancement du projet.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h32.

Fait à Misy-sur-Yonne, le 20 avril 2021

*Le Maire,
Monique JACQUIER*

